



AIDES

Stages à l'étranger - Public Demandeur d'emploi

Publics concernés

- #Demandeur d'emploi

Domaines secondaires

- [#Formation professionnelle](#)
- [#Europe et international](#)
- [#Mobilité internationale](#)

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leur insertion professionnelle. Mis en œuvre conjointement avec France Travail Nouvelle-Aquitaine, le dispositif d'accompagnement à la mobilité à l'étranger des jeunes demandeurs d'emploi permet aux demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans de partir en stage professionnel en Europe pendant 3 ou 6 mois. Les stages sont trouvés par un opérateur de la mobilité mandaté par la Région dans les pays d'accueil en Europe selon le profil de chaque candidat. Les jeunes demandeurs d'emploi ont ainsi l'opportunité d'acquérir une expérience internationale, ce qui constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Objectif

L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 3 ou 6 mois pour les jeunes demandeurs d'emploi dont le projet professionnel a été validé par un conseiller France Travail et/ou un conseiller Mission Locale d'Insertion.

Bénéficiaire

Jeunes de 18 à 30 ans inscrits en tant que demandeur d'emploi de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour un projet de mobilité internationale de stage en entreprise en Europe s'inscrivant dans un projet professionnel validé par un conseiller France Travail et/ou un conseiller Mission Locale d'Insertion

Une priorité sera donnée aux jeunes de niveau Bac et infra Bac.

Montant

Les financements Erasmus+ et régionaux couvrent les frais de gestion, les frais de voyage, de logement et de séjour. Ils sont définis en fonction de la durée de mobilité et selon la destination.

La participation régionale s'élève à 100€ par mois de mobilité.

Pour les stagiaires en situation de handicap, les frais supplémentaires liés au déplacement et au séjour dans le cadre du stage seront pris en compte dans les conditions prévues dans le cadre du marché public mentionné précédemment.

> Se référer à l'annexe 3 pour les conditions

Le versement de la bourse s'effectuera en deux fois sur le compte du bénéficiaire :

- Un 1er versement à hauteur de 80 % du montant forfaitaire en début de stage
- Le solde sur présentation :
 - d'une attestation de fin de stage datée et signée par l'entreprise d'accueil et précisant les dates réelles de début et de fin de stage.
 - du rapport de stage

Ces documents devront être téléchargés sur l'outil de gestion en ligne « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Critères de sélection

- Projet professionnel validé par un conseiller France Travail et/ou un conseiller Mission Locale d'Insertion
- Participer à une réunion d'information et aux sélections.
- Réaliser un stage professionnel d'une durée de 3 ou 6 mois dans une seule et même structure professionnelle à l'étranger (Union Européenne).

Les candidats sélectionnés seront invités à déposer une demande d'aide complémentaire sur internet avant la date de début du stage. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour sont automatiquement refusées

La candidature individuelle doit être validée par la Direction territoriale France Travail dont le candidat dépend.

Les demandes de candidats de nationalité étrangère pour la réalisation d'un stage dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Comment faire ma demande ?

Pour les bénéficiaires présélectionnés (conviés à la réunion d'information et aux sélections) :

- Un dossier de candidature sera à compléter. La Région transmet au bénéficiaire le lien pour compléter le dossier.

Pour les bénéficiaires sélectionnés :

- Transmettre les pièces administratives inhérentes à la mobilité : la liste des pièces à fournir vous sera communiquée par l'opérateur de la mobilité en charge de votre accompagnement et suivi.
- Créer une demande d'aide régionale : la procédure de candidature est dématérialisée. Les demandes doivent être déposées avant le début du stage. Le lien vous sera communiqué individuellement.
- Suivre ou compléter la demande : l'état d'avancement de la demande d'aide peut être consulté sur le site "Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine".

Correspondants

- **Direction de la jeunesse et de la citoyenneté**

Service Relation à l'Usager

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption